

# **REGLEMENT DU JEU «CIC ST FLORENT/CHER 2011 »**

## **Article 1 – ORGANISATION**

Banque CIC Ouest, SA au capital de 83 780 000 €, dont le siège social est situé 2 avenue Jean-Claude Bonduelle, à NANTES (44000), organise pour son compte, un jeu par tirage au sort intitulé « CIC SAINT FLORENT SUR CHER 2011 » du 29 novembre 2011 au 24 décembre 2011. Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat.

## **Article 2 - CONDITION DE PARTICIPATION**

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure ayant complété et déposé son bulletin dans l'urne prévue à cet effet à l'agence CIC Ouest, 3b avenue Gabriel Dordain, 18400 Saint Florent sur Cher du 29 novembre 2011 au 24 décembre 2011, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h45 à 17h30 et le samedi de 9h00 à 12h30.

Les salariés et retraités du CIC et de ses filiales, ainsi que les membres de leur famille (conjoint, concubin, enfants, ascendants directs et collatéraux), et les personnes ayant participé à la conception du jeu et assurant sa mise en place ainsi que les membres de leur famille, ne peuvent pas participer au jeu.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

## **Article 3 - MODALITE DE PARTICIPATION**

Une personne ne pourra compléter qu'un seul bulletin (mêmes nom et adresse). En cas de pluralité de participation, chaque bulletin sera réputé nul. Ne seront pas pris en considération les bulletins sans adresse, incomplets, illisibles ou raturés.

## **Article 4 - DESCRIPTIF DES DOTATIONS**

- 1<sup>er</sup> prix : Une tablette numérique Archos 70 IT d'une valeur de 250 € TTC
- 2<sup>ème</sup> prix : une cafetière Nespresso Magimix d'une valeur de 180 € TTC
- 3<sup>ème</sup> prix : un téléphone portable + un forfait prépayé d'une valeur totale de 39 € TTC

## **Article 5 - TIRAGE AU SORT**

Le tirage au sort aura lieu au siège de CIC Ouest situé 2 avenue Jean-Claude Bonduelle – Nantes le 28 décembre 2011, sous contrôle d'huissier de justice.

## **Article 6 - AVIS DE GAIN**

Les trois gagnants seront informés par courrier dans les 20 jours suivant le tirage au sort qui les auront désignés.

## **Article 7 - ATTRIBUTION DES LOTS**

Les gagnants devront se présenter en agence, muni de ce courrier afin que leur soit remis leur lot. Le lot ne peut faire l'objet d'aucune substitution par sa valeur en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque sorte que ce soit et n'est pas cessible. Tout lot non réclamé par le gagnant dans les 90 jours suivant le tirage ne sera pas attribué.

## **ARTICLE 8 : consultation du règlement**

Le simple fait de participer à ce jeu entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement qui est déposé à la SCP Levesque, Callard et Bréheret, huissiers de justice associés à Vertou (44120) 1 rue Auguste Saupin. Le règlement des opérations est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande (timbre remboursé au tarif en vigueur) à l'adresse suivante : CIC Ouest, Direction Appui Commercial, 2 avenue Jean-Claude Bonduelle, BP 84001, 44040 Nantes cedex 1.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique concernant les modalités du jeu, la détermination du gagnant et l'interprétation ou l'application du règlement.

### **ARTICLE 9 : remboursement des frais**

Les gagnants pourront demander le remboursement de leurs frais de déplacement occasionné pour venir retirer leur lot, calculé sur la distance entre leur domicile (présent sur le territoire CIC Ouest) et l'agence CIC St Florent sur Cher. Celui-ci tiendra compte du parcours calculé de leur habitation à l'agence bancaire CIC St Florent sur Cher, à raison de 0.46 € le km (pour un trajet en voiture particulière).

### **ARTICLE 10 : loi informatique et liberté**

Les informations recueillies à l'aide du bulletin de participation peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé.

Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978, les données personnelles collectées sur toutes les personnes citées sur le bulletin seront utilisées pour l'organisation du tirage au sort et la remise du lot ainsi qu'à des fins de prospection commerciale. Elles ne pourront être communiquées à des tiers que pour les seules nécessités afférentes aux finalités sus évoquées, et pour répondre, le cas échéant, aux obligations légales et réglementaires.

Toutes les personnes citées sur le bulletin disposent d'un droit d'accès, de rectification, de communication et d'opposition sur simple demande auprès de CIC Ouest - 2 avenue Jean Claude Bonduelle - BP 84001 - 44040 Nantes Cedex ».

Chaque gagnant autorise l'utilisation éventuelle de son nom et de sa photographie dans toute manifestation publi-promotionnelle ou purement informative liée au présent jeu, en donnant son accord écrit sur les dispositions du présent article, conformément à la législation en vigueur. Cette utilisation ne pourra pas ouvrir d'autres droits que le prix gagné.

### **ARTICLE 11 : divers**

Toutes difficultés quant à l'interprétation du présent règlement feront l'objet d'une interprétation souveraine des organisateurs. Les contestations ne seront recevables que dans un délai de un mois après le tirage au sort. La Société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu si les circonstances l'exigent. Elle ne saurait être responsable de tout fait qui ne pourrait lui être imputable notamment en cas de force majeure susceptible de modifier, perturber ou annuler le jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

### **Article 12 - LOI APPLICABLE**

Le présent règlement est régi par la loi française.



Banque CIC Ouest - 2 avenue Jean-Claude Bonduelle, BP 84001, 44040 Nantes Cedex 1 - SA au capital de 83 780 000 € - SIREN 855 801 072 RCS Nantes - LBF 465. Banque régie par les articles L511-1 et suivants du Code monétaire et financier. Pour les opérations effectuées en sa qualité d'intermédiaire en opérations d'assurance : N° ORIAS 07 008 480 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)). Contrats d'assurance souscrits auprès de ACM VIE SA et ACM IARD et distribués sous la marque CIC Assurances.







**>>> Pour nous rencontrer, il vous suffit de contacter l'agence CIC Saint Florent sur Cher.**  
**Un conseiller se tient à votre disposition pour étudier vos projets !**



*De gauche à droite,*

Pierre Mahut,  
 Aurore Ausseur,  
 Alexandre Labenne, directeur.

**>>> L'agence CIC Saint Florent sur Cher est près de chez vous :**

3b avenue Gabriel Dordain  
 18400 Saint Florent sur Cher

tél : 02 48 23 92 80  
 fax : 02 48 23 51 20  
 email : 14695@cic.fr

**Heures d'ouverture :**  
 du mardi au vendredi  
 8h30 - 12h15 et 13h45 - 17h30  
 samedi 9h00 - 12h30



### Professionnels, optez pour un partenariat gagnant !

#### Gestion courante

**Le Contrat Professionnel Global**

*Indispensable, avantageux, sans surprise et efficace.*

Une offre globale forfaitaire sur les produits et services de la banque au quotidien.

3 mois offerts (1)  
 gain minimum de 72 € HT

#### Financement professionnel

Pour démarrer, développer votre activité ou acquérir de nouveaux matériels.  
 50 % de réduction sur les frais de dossier.  
 Gain de 100 € HT (2)

**Sécurisez votre trésorerie :**  
 Pour vous aider à renforcer votre autonomie financière et vous prémunir des risques d'impayés, le CIC met en place pour vous des solutions de mobilisation de vos créances commerciales : escompte, daily, affacturage.

#### Vous protéger et préparer votre retraite

La santé, la prévoyance, la retraite sont plus que jamais des préoccupations incontournables.

1 mois offert sur votre assurance santé CIC (3)

#### Voire Terminal de Paiement Electronique

3 mois offerts sur la location de votre TPE.  
 Gain minimum de 51 € HT (4)



#### Vous banque au quotidien

##### Gestion courante

**Le Contrat Personnel**  
 Choisissez la banque qui vous ressemble !

Avec un abonnement forfaitaire mensuel, vous accédez aux services de votre banque au quotidien.  
 6 mois offerts (5)

##### Téléphonie

**CIC Mobile**  
 1 mois de forfait téléphonique offert pour toute souscription d'une offre CIC Mobile avec engagement de 24 mois (6)

Avantage Famille : jusqu'à -20 % par mois sur l'ensemble de vos forfaits.

##### Épargne

Faites décoller votre épargne

• **Livret Bienvenue à 4% (7)**  
 Un placement qui allie sécurité et disponibilité. Sa rémunération est garantie.  
 • **50 € versés sur le plan d'épargne programmée CIC de votre choix (8)**

#### Vos assurances

##### Auto - Habitation - Santé - Prévoyance

Des solutions qui vous facilitent la vie sans oublier d'être avantageuses.  
 1 mois offert pour un nouveau contrat d'assurance souscrit.  
 et 2 mois offerts à partir du 3<sup>ème</sup> contrat d'assurance souscrit (9)

#### Immobilier

Plus qu'un taux, nous vous proposons une étude personnalisée de votre financement tenant compte des avantages des mesures gouvernementales (10)

#### Travaux, auto, vacances, informatique, électroménager...

Nous disposons d'un large choix de prêts adaptés à chaque étape de votre vie (11)  
 Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

### Particuliers, des offres adaptées à votre vie !



**Jeu gratuit sans obligation d'achat.**  
 Pour participer, il vous suffit de compléter ce bulletin et de le déposer à l'agence CIC Saint Florent sur Cher dans l'urne prévue à cet effet entre le 29 novembre et le 24 décembre 2011.

#### Vos coordonnées :

Nom \_\_\_\_\_  
 Prénom \_\_\_\_\_  
 Adresse \_\_\_\_\_  
 Code postal \_\_\_\_\_  
 Ville \_\_\_\_\_  
 N° téléphone \_\_\_\_\_  
 E-mail : \_\_\_\_\_

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, il convient de préciser que les données personnelles collectées seront utilisées pour l'organisation du tirage au sort et la remise des lots ainsi qu'à des fins de prospections commerciales. Elles ne pourront être communiquées à des tiers que pour les seules nécessités afférentes aux finalités sus-évoquées, et pour répondre, le cas échéant, aux obligations légales et réglementaires.



Parce que le monde bouge.

